



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ordre de service d'action

Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des politiques de formation et d'éducation Bureau de l'action éducative et de la vie scolaire 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955	Note de service DGER/SDPFE/2026-520 01/09/2026
--	---

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 06/11/2026

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 5

Objet : La présente note de service a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre des différentes actions de l'activité rugby programmées en 2026-2027.

Destinataires d'exécution
Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des DOM Hauts Commissariats de la République des COM Etablissements d'enseignement agricole publics et privés Inspection de l'enseignement agricole

Résumé :

La présente note de service a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre des différentes actions de l'activité rugby programmées en 2026-2027.

En dehors des précisions indiquées dans cette note de service, le règlement qui s'applique est le règlement sportif UNSS (ou FFR pour le Trophée Génération Terre de XV).

La présente note de service s'adresse à tous les établissements de l'enseignement agricole pour l'année scolaire 2025-2026.

ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ

RUGBY

DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Année scolaire 2026-2027

SOMMAIRE

Introduction

- I. L'organisation territoriale**
- II. Les actions promotionnelles de développement de l'activité**
- III. Les compétitions**
- IV. Participation aux frais de déplacements**
- V. La formation des enseignants**
- VI. Trophée Génération Terre de XV**

Annexe 1 : Découpage des zones de compétitions

Annexe 2 : Responsables de zone

Annexe 3 : Règlements sportifs des compétitions rugby de l'enseignement agricole, documents de référence

Annexe 4 : Demande de participation aux frais de déplacement

Annexe 5 : Cahier des charges et Acte de candidature - *championnat de France de rugby des lycées agricoles*

La présente note de service a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre des différentes actions de l'activité rugby programmées en 2026-2027.

En dehors des précisions indiquées dans cette note de service, le règlement qui s'applique est le règlement sportif UNSS (ou FFR pour le Trophée Génération Terre de XV).

La présente note de service s'adresse à tous les établissements de l'enseignement agricole pour l'année scolaire 2026-2027.

Introduction

Dans l'enseignement agricole, le sport s'impose comme un vecteur fondamental d'éducation, de bien-être et de cohésion auprès des jeunes. Au-delà des bénéfices sur la santé physique reconnus de longue date, la pratique régulière d'activités sportives contribue fortement à l'équilibre mental, à la lutte contre le stress, la prévention des troubles psychiques et l'acquisition de compétences psychosociales essentielles. Cette dimension est pleinement intégrée dans la politique éducative portée par le ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire, en écho à l'inscription de la santé mentale parmi les grandes causes nationales de l'année 2026.

Le réseau SportEA joue à cet égard un rôle déterminant en soutenant et coordonnant les initiatives sportives sur l'ensemble du territoire. Parmi les disciplines qui suscitent un vif engouement, le rugby occupe une place particulière dans l'enseignement agricole. C'est un sport d'équipe qui mobilise, en plus de l'engagement physique, la stratégie, la solidarité, le respect des règles et le dépassement de soi. Il offre à chaque jeune, quelle que soit son expérience préalable, l'opportunité de se développer sur le plan personnel tout en découvrant la richesse des valeurs collectives du rugby.

L'enseignement agricole multiplie les occasions de faire vivre cette discipline, à travers les cours d'EPS, les associations sportives, les sections sportives ou enseignements optionnels/facultatifs. Grâce à ce tissu dynamique, de nombreux jeunes issus des lycées agricoles ont pu progresser jusqu'au plus haut niveau sportif ou tout simplement en tant que futur citoyen, témoignant de la qualité et de l'ambition portées par les équipes éducatives. Ce dynamisme est aussi le fruit de partenariats solides, noués avec la Fédération Française de Rugby (FFR) et l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), ainsi qu'avec des acteurs majeurs du monde professionnel agricole.

L'année scolaire 2026-2027 s'inscrit dans la continuité de l'élan impulsé par les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, et se projette déjà vers les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver des Alpes françaises en 2030, poursuivant ainsi une dynamique nationale autour du sport, de l'inclusion et de la réussite éducative.

Pour renforcer cette ambition, le Championnat de France de rugby des lycées agricoles – organisé depuis plus de trente ans – demeure un événement emblématique. La finale nationale du championnat se tiendra à Laon (02) les 30, 31 mars et 1er avril 2027, rassemblant élèves et équipes pédagogiques autour des valeurs du rugby et de l'enseignement agricole.

Le projet GÉNÉRATION TERRE DE XV, soutenu par le ministère et ses partenaires, notamment la FFR, InterBev et l'Amicale du Tournoi des VI Nations, propose à chaque édition une aventure humaine et sportive unique aux élèves, dans un esprit d'émulation et d'ouverture. Pour l'édition 2026/2027, des sélections de joueuses et joueurs de l'enseignement agricole auront l'opportunité de se retrouver lors d'un match amical exceptionnel, organisé à l'occasion d'un match du XV de France masculin France–Argentine le 21 novembre 2026 au Stade de France.

La réussite et la richesse de ces temps forts sont rendues possibles notamment grâce à l'implication active et constante des enseignants et des chefs d'établissement, dont l'engagement joue un rôle central tout au long du championnat et dans l'ensemble des projets portés au sein des établissements. Au travers de ces actions, l'ensemble des établissements sont invités à promouvoir une pratique inclusive, formatrice et accessible à toutes et à tous, afin de faire du rugby un formidable levier d'engagement, de réussite et de citoyenneté pour les jeunes de l'enseignement agricole.

I – L'ORGANISATION TERRITORIALE

Afin d'articuler le découpage territorial de l'enseignement agricole avec celui de la FFR, sept zones sont constituées (annexe 1) : Nord Est (zone 1), Grand Ouest (zone 2), Nouvelle-Aquitaine (zone 3), Occitanie (zone 4), Auvergne-Rhône-Alpes (zone 5), Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse (zone 6), Paris et ultra-marins (zone 7).

En cas d'effectif insuffisant sur une des zones, les équipes pourront être intégrées à une autre zone.

Pour chaque zone, un enseignant d'éducation physique et sportive (EPS) et un chef d'établissement sont identifiés pour animer le dispositif, en partenariat avec la FFR (représentant de la ligue régionale / conseiller technique) et l'UNSS (annexe 2). Ils constituent **le comité de pilotage de zone**. Ces 4 représentants définissent les modalités de mise en œuvre du programme territorial de l'année et produisent un bilan des actions réalisées qui sera présenté au comité de pilotage national de fin d'année.

II – LES ACTIONS PROMOTIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ

Chaque enseignant, coordonnateur de zone, organise une ou des journées consacrées à l'animation de l'activité par le biais de pratiques promotionnelles. Les coordonnateurs de zone sont garants du respect des modalités d'inscription.

Ces temps forts de la pratique s'adressent à tous, joueurs débutants ou joueurs confirmés et ont pour objectif d'engager le plus grand nombre d'élèves dans l'activité. Un calendrier prévisionnel est construit et communiqué en début d'année à tous les établissements de la zone et au comité de pilotage.

1. L'organisation pratique de ces actions et le calendrier sont laissés à l'initiative du coordonnateur de la zone (avec en appui les membres du comité de pilotage régional)
2. Différentes formes de pratique peuvent être envisagées : Rugby à 5, Touché plus 2 secondes, ateliers techniques sans contacts, ...
3. En complément de cette pratique, des formations d'enseignants ainsi que de jeunes officiels et des ateliers techniques peuvent également être proposés sur cette même journée.
4. Les dates retenues par **les coordonnateurs de zone (Chefs d'établissement et enseignants coordonnateurs)** sont communiquées dès la rentrée au comité de pilotage régional et au national qui supervise l'ensemble de ces actions.
5. La licence prise au niveau de l'UNSS est obligatoire. Les rencontres s'adressent aux élèves, étudiants, et apprentis des établissements publics et privés. Les conditions de participation sont celles prévues dans le règlement fédéral UNSS.

III – LES COMPÉTITIONS

Pour les conditions générales de participation à ces compétitions, se référer aux modalités prévues à l'UNSS.

Modalités d'inscription des établissements : Les enseignants d'EPS des établissements inscrivent leurs équipes à l'aide d'un formulaire en ligne dédié. Le formulaire est accessible à l'adresse suivante :

<https://framaforms.org/inscription-activites-rugby-de-lenseignement-agricole-2026-2027-1688046358>

Le formulaire sera clos le **vendredi 06 novembre 2026** au soir. Cette date passée, les établissements ne sont plus en mesure d'inscrire leurs équipes.

Dans un deuxième temps, les enseignants inscrivent leurs joueurs et Jeunes Officiels (coach et arbitre), pour chaque compétition, sur OPUSS selon les modalités de l'UNSS.

En championnat excellence – rugby à X, chaque lycée peut engager :

- 1 à 3 équipes (complètes) à X en catégorie lycée fille
- 1 à 3 équipes (complètes) à X en catégorie lycée garçon

Une seule équipe par établissement et par catégorie sera qualifiable pour les finales du championnat de France des lycées agricoles.

Pour le challenge de zone, les coordonnateurs se réservent la possibilité de définir une limite de nombre d'équipes par établissement en fonction des contraintes ou spécificités locales.

A) Challenge de zone UNSS « équipe d'établissement » - rugby à effectif réduit / pratique à 7

Dans chaque zone, un challenge « équipe d'établissement », sans finalité nationale, pourra être organisé en s'appuyant sur les formes de pratiques (nombre de joueurs et dimensions terrain) proposées par l'UNSS dans la catégorie « Équipes d'établissement ».

B) Championnat de France de rugby UNSS des lycées agricoles « excellence » – rugby à X

Il est organisé à l'échelon de chaque zone et débouche sur une finale nationale. Pour les finales de zone, la zone 7 « Paris et ultra-marins » est rattachée à la zone 2 « Grand Ouest » et la zone 6 « PACA » est rattachée à la zone 5 « AURA ».

Les directeurs et coordonnateurs de zone sont garants du respect des modalités d'inscription.

Ce championnat de zone est ouvert à l'ensemble des établissements.

Les rôles de jeune officiel, notamment les fonctions de coach et d'arbitre, sont assumés par des élèves. Les enseignants et les adultes présents se positionnent sur des rôles de superviseur de ces jeunes officiels (voir modalités dans le règlement UNSS).

Ce championnat s'adresse à des jeunes déjà engagés dans la pratique du rugby, mais exclut les joueurs qui évoluent au plus « haut niveau ». Il faut entendre par « haut niveau » :

- Chez les garçons, niveau national de pratique : Alamercery, Crabos, Espoir ou tout joueur évoluant en équipe senior de niveau Nationale, Nationale 2, Fédérale 1 et 2,
- Chez les filles : joueuses d'académie pôle espoir, inscrites au 1^{er} septembre 2026 en structure, les joueuses faisant partie du top 50 dont la liste est déterminée en janvier 2026 ou 2027, Seniors Elite 1 féminine & Elite 2 féminine.

Ces jeunes, interdits de pratique à ce niveau de compétition, peuvent cependant être responsabilisés sur les fonctions de Jeune Officiel (Arbitre, coach, secouriste...).

L'enseignant d'EPS est responsable d'établir la liste des participants à cette compétition qui sera visée par le chef d'établissement.

1 - Des tournois de qualification sont organisés entre le courant du mois d'octobre et si possible avant fin janvier. Il convient de prendre en compte le calendrier de l'UNSS qui est connu dès le mois d'octobre. Il s'agit d'organiser :

- Un tournoi régional (si possible),
- Une finale par zone.

L'initiative de l'organisation de ces rencontres est confiée aux coordonnateurs de zone en fonction du nombre d'équipes engagées. Les équipes qualifiées pour la phase finale doivent être connues courant février 2027 et transmises immédiatement aux organisateurs de la phase finale nationale.

Des tournois d'animation peuvent simultanément être organisés lors des tournois qualificatifs, pour promouvoir et développer la pratique dans les établissements mais ces derniers ne donnent pas lieu à des qualifications.

2- Cette action par zone est placée sous l'autorité :

- du chef d'établissement identifié dans la note de service,
- de l'enseignant d'EPS responsable de la zone qui en assure la coordination,
- de l'enseignant d'EPS, organisateur de la compétition.
- de représentants de la Fédération Française de rugby
- d'un représentant de l'UNSS (département ou région)

3- La licence UNSS est obligatoire :

La compétition s'adresse aux élèves, étudiants, et apprentis des EPLEFPA et établissements d'enseignement agricole privé sous contrat. Il convient d'être vigilant sur la saisie des informations relatives à l'identité des apprenants. Les adultes non enseignants d'EPS accompagnant les équipes doivent pouvoir justifier d'une licence UNSS et être agréés par le Président de l'AS. Chaque Président d'AS a la responsabilité d'informer ses équipes engagées des modalités particulières de compétition retenues pour ce championnat agricole.

4- Règlement sportif 2026-2027 :

Voir règlement UNSS.

5- Jeune Officiel UNSS :

L'arbitrage est confié à des Jeunes Arbitres UNSS (JO Arbitre) issus des établissements participants (1 JO arbitre par équipe). En cas d'absence pour une équipe d'un JO arbitre de niveau départemental pour une finale de zone ou de niveau académique pour la finale nationale, un JO arbitre d'un établissement de la même zone pourra être sollicité. Des jeunes arbitres de Pôle Espoir Rugby (PER) et Pôle Espoir Rugby Féminin (PERF), encadrés par des adultes experts, licenciés à l'UNSS peuvent être également sollicités. Un ou plusieurs enseignants d'EPS de l'enseignement agricole pourront également être invités sur la phase finale nationale pour assurer un rôle de coordination des jeunes officiels UNSS, arbitres et coaches. Pour le reste, se référer au règlement UNSS.

6- Obligations administratives UNSS pour la pratique du rugby : voir règlement UNSS.

7- Le calendrier des tournois est porté à la connaissance des établissements concernés dès que possible par le directeur et l'enseignant coordonnateur de la zone. Il est important de contacter l'UNSS au plus tôt pour établir ce calendrier. Chaque coordonnateur devra transmettre à Guillaume COMMEAT (FFR) le calendrier des compétitions de sa zone afin qu'un conseiller technique de la FFR puisse assister à chaque phase finale de secteur. La même communication devra se faire avec le « référent rugby scolaire » de chaque zone, ainsi qu'avec les partenaires d'INTERBEV et de l'Amicale du Tournoi des VI nations (ATVIN) (cf. liste en annexe 2).

8 - Le classement final par zone est établi pour les deux catégories fille et garçon.

9 - La finale nationale est organisée par l'EPLFPA Thiérache – Fontaine les Vervins à Laon (02). Elle se déroulera **les 30 mars (accueil des équipes), 31 mars et 1er avril (compétitions) 2027**. La compétition se déroulera sur deux jours. Une participation financière (minimum 10 euros) par participant sera demandée aux établissements, pour contribuer aux frais d'organisation.

Les deux premiers de chaque finale de zone, dans chaque catégorie, sont qualifiés pour la phase finale nationale. La 11^e équipe qualifiée sera celle issue de la zone ayant le plus grand nombre d'établissements participants dans chaque catégorie « excellence - rugby à X », à condition qu'elle ne soit pas de la même zone que l'établissement organisateur. L'établissement organisateur est qualifié d'office pour la finale nationale dans les catégories fille et garçon mais doit obligatoirement participer aux phases finales de zone.

Dans le cas où une équipe de l'établissement organisateur termine premier ou second des qualifications de sa zone, c'est l'établissement classé immédiatement derrière qui est qualifié. Si l'établissement organisateur ne peut pas fournir d'équipe dans une ou plusieurs catégories, une décision est prise par le comité de pilotage pour déterminer l'équipe « repêchée ».

Cela porte à 12 le nombre d'équipes participant à la phase finale nationale dans chaque catégorie.

Un vade-mecum « collaboratif » des bonnes pratiques de l'organisation de la phase finale nationale est à disposition de l'établissement organisateur.

Cette finale nationale est placée sous l'autorité :

- du Directeur de l'établissement organisateur et du Directeur coordonnateur de la zone ;
- de l'enseignant d'EPS coordonnateur de la zone concernée, assisté de tous les autres enseignants d'EPS coordonnateurs de zone ;
- des représentants institutionnels de la DGER, de l'IEA, de la FFR et de l'UNSS.

IV – PARTICIPATION AUX FRAIS DE DÉPLACEMENTS

Pour tous les établissements participants aux actions d'animation, de promotion et de compétition, une quote-part des frais de déplacement engendrés pourra être prise en charge, à la condition d'en faire la demande en utilisant le document joint à la présente note de service (annexe 4) et dans la limite des crédits disponibles. Un coefficient de valorisation pourra être apporté pour les phases finales nationales afin de mieux prendre en considération les frais supplémentaires engendrés à cette occasion (durée du championnat, kilométrage, nuitée...).

Le choix du moyen de transport relève de l'initiative de l'établissement et le montant du remboursement sera calculé en fonction du nombre de kilomètres parcourus, quel que soit le mode de transport et le nombre de véhicules. La date butoir pour effectuer une demande de remboursement des **frais de déplacement** est fixée au **1er Juin 2027**. **Toute demande effectuée par un autre moyen ou hors délai ne pourra être prise en considération.**

Il est recommandé, lorsque c'est possible, de mutualiser les transports afin de réduire l'impact environnemental de ces déplacements.

V – LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

Des dispositifs de formation peuvent être proposés et permettre aux enseignants de se former :

- Stages nationaux et/ou régionaux de formation,
- Tout dispositif organisé dans le cadre d'Ecol'Ovale,
- Formations proposées en académie par le ministère en charge de l'Éducation nationale ou l'UNSS,

L'annexe 2 de la présente note liste les conseillers techniques et les référents scolaires pouvant être sollicités pour des actions de formation.

Les journées d'animation doivent aussi être le lieu d'une sensibilisation et de questionnements sur l'activité par le biais d'ateliers de formation, de pratique.

VI – TROPHÉE GENERATION TERRE DE XV

Le ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire (MAASA-DGER) en partenariat avec l'Amicale du Tournoi des VI Nations et des professionnels de l'élevage (InterBev) et avec le soutien de la Fédération Française de Rugby (FFR), organisent le Trophée GÉNÉRATION TERRE DE XV des lycées agricoles. Le projet GÉNÉRATION TERRE DE XV s'appuie notamment sur le Championnat de France de Rugby des Lycées agricoles (années scolaires 2025-2026 et 2026-2027).

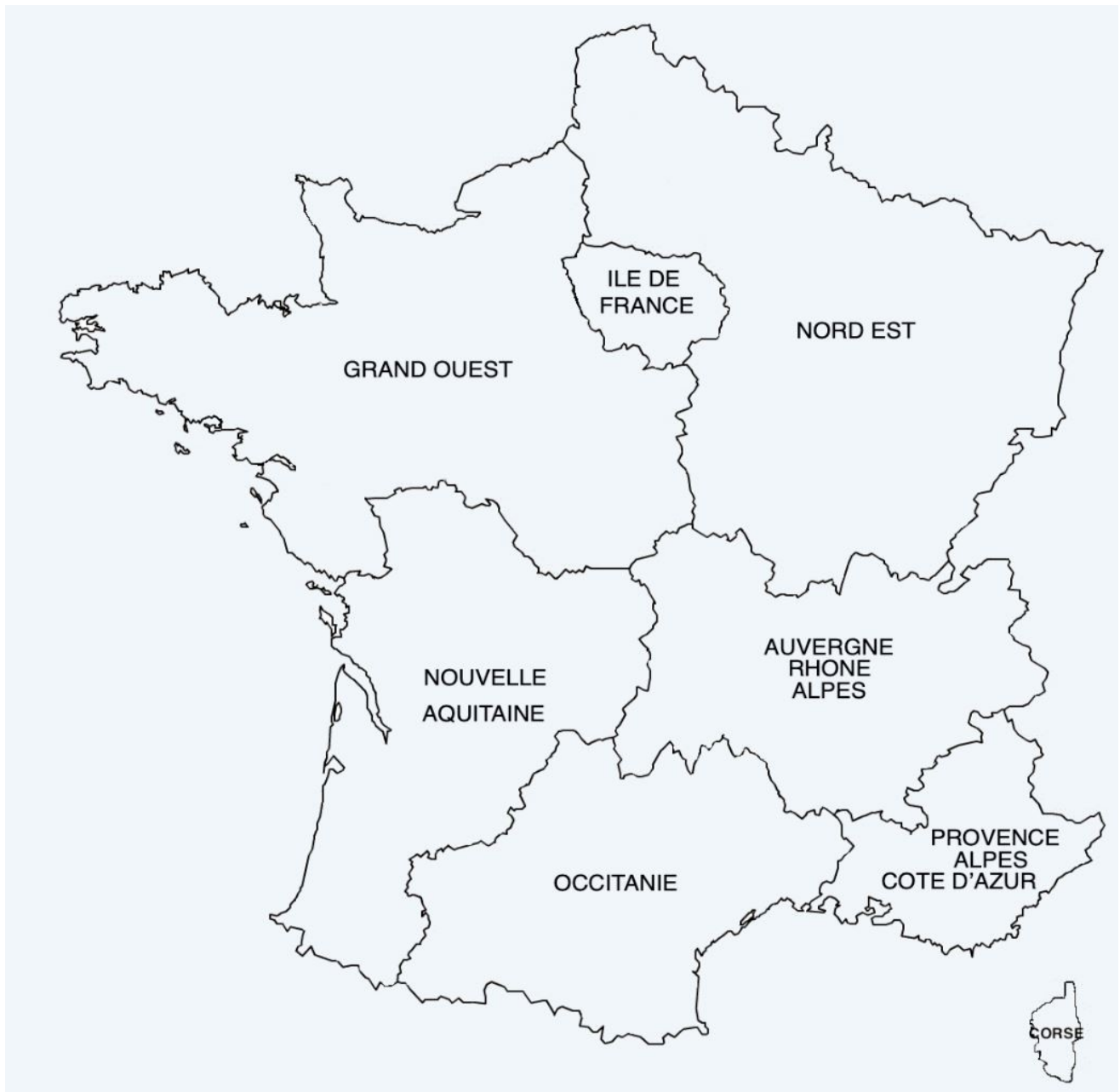
Le trophée des lycées agricoles viendra concrétiser ces partenariats. Il permettra à 2 sélections (« Agri Nord Atlantique » et « Agri Sud Méditerranée »), féminines et masculines, de s'opposer en match amical à l'occasion d'un match du XV de France masculin : France / Argentine (21/11/2026 à Paris – Stade de France).

Le Directeur par intérim
de l'enseignement et de la recherche

Luc MAURER

ANNEXE 1

Découpage des zones de compétitions



Zone 1 : Nord Est

Zone 2 : Grand Ouest

Zone 3 : Nouvelle Aquitaine

Zone 4 : Occitanie

Zone 5 : Auvergne Rhône-Alpes

Zone 6 : Provence Alpes Côte d'Azur Corse

Zone 7 : Ile de France et Ultra-marins

ANNEXE 2

Responsables de zone

DGER		FFR	UNSS
Chef d'établissement		Conseiller technique Référént EA	Responsable UNSS
Zone 1	Nord Est Direction EPLEFPA Fontaine les Vervins « THIERA'NATURA » 03 23 91 34 00 / 06 01 35 64 82	Christophe BALIN 06 76 15 82 11 christophe.balin@educagri.fr	Laurent CODATO Directeur régional adjoint NANCY-METZ 06 33 23 6148 laurent.codato@unss.org
Zone 2	Grand Ouest Cédric AVRIL Directeur EPLEFPA de Montargis 02 38 89 80 00 cedric.avril@educagri.fr	Olivier LESPLINGUIES 06 87 56 39 75 olivier.lesplinguies@educagri.fr	Ludovic FAJOUX Directeur régional ORLEANS-TOURS 06 29 9745 90 ludovic.fajoux@unss.org
Zone 3	Nouvelle Aquitaine Nicolas PETIT Directeur Agrocampus 64 06 82 17 73 00 nicolas.petit@educagri.fr	Nicolas PEYS 06 75 20 35 95 nicolas.peys@educagri.fr	Jérôme ALFONSI Directeur Départemental Landes 06 03 88 66 75 jerome.alfonsi@unss.org
Zone 4	Occitanie Aurore LOUIS Directrice de l'EPLFPAde Toulouse - Auzeville 07 77 36 40 51 aurore.louis@educagri.fr	Patrice LAMOTHE 06 15 07 19 82 patrice.lamoth@educagri.fr	Françoise RECOURA Directrice régionale adjointe TOU- LOUSE 06 17 83 10 47 francoise.recoura@unss.org
Zone 5	Auvergne-Rhône Alpes Jean-François BESSON Directeur. EPLEFPA Brioude Bonnefont" 06 23 40 26 02 jean.francois-besson@educagri.fr	Laurent DUPLESSIS 06 34 28 33 37 laurent.duplessis@educagri.fr	Hélène FALCON Directrice départementale HAUTE- LOIRE 06 07 54 93 87 helene.falcon@unss.org
Zone 6	PACA Gilles FLOUREAU Directeur. EPL de la Durance et du Pays des Sorgues 04 90 13 43 13 gilles.floureau@educagri.fr	Jérôme QUES 06 13 80 27 16 jerome.ques@educagri.fr	Emmanuel COTE Directeur régional AIX MARSEILLE 06 08 48 62 00 emmanuel.cote@unss.org
Zone 7	Ile de France et Ultra marins Benoît DIELTIENS Directeur Agrocampus de Saint-Germain-en-Laye et Chambourcy 07 50 14 71 77 benoit.dieltiens@educagri.fr	Lionel GIBAU 06 10 79 92 34 Lionel.gibaux@educagri.fr	Vincent CHARRIER Directeur régional VERSAILLES 06 60 65 02 42 vincent.charrier@unss.org

FFR- Élus référents scolaires et conseillers techniques par ligue

Ligue		Fonction	Nom	Prénom	Mail	Téléphone
Auvergne-Rhône-Alpes DTL Jérôme Gardon (jerome.gardon@ffr.fr)		Elu	REGUILLON	Thierry	thierry.reguillon@ligueaura-ffr.fr	06 07 28 01 18
		Conseiller technique de ligue (CTL)	AVILA	Manuel	manuel.avila@ffr.fr	06 76 47 18 47
Grand-Ouest DTL Guillaume Comméat (guillaume.commeat@f-fr.fr)	Bretagne	Elu	FABRE	Pascal	fabre_pascal@orange.fr	06 21 01 62 28
		Conseiller technique de ligue (CTL)	QUIVIGER	Bertrand	bertrand.quiviger@ffr.fr	06 44 38 06 09
	Centre-Val de Loire	Elu	PAILLISSE	Jacques	jacques.paillisse@rugbycentre.fr	07 68 82 84 11
		Conseiller technique de ligue (CTL)	GHILARDI	Fabien	fabien.ghilardi@ffr.fr	06 83 94 92 56
	Normandie	Elue	MATHIEU	Sandra	sandramathieu@normandie-rugby.-com	06 84 03 18 06
		Conseillère technique de ligue (CTL)	VAUPRE	Amandine	amandine.vaupre@ffr.fr	07 88 12 95 81
	Pays de la Loire	Elue	DINEL BRETON	Valérie	vdinelbreton@paysdelaloire-rugby.fr	06 88 01 85 02
		Conseiller technique de ligue (CTL)	ROBERT	Thomas	thomas.robert@ffr.fr	06 37 28 44 38
Nord-Est DTL Michael Lopata (michael.lopata@ffr.fr)	Bourgogne-Franche-Comté	Elu	LARUE	Jean-Paul	jpaullarue@hotmail.fr	06 62 37 30 25
		Conseiller technique de ligue (CTL)	GAUTHIER	Wilfried	wilfried.gauthier@ffr.fr	06 80 45 98 52
	Grand Est	Elue	MERCIER	Pascale	Pascale.Mercier@ffr.fr	06 32 47 48 10
		Conseiller technique de ligue (CTL)	REVERT	Emmanuel	emmanuel.revert@ffr.fr	06 16 89 24 53
	Hauts-de-France	Elu	BEAUVAIS	Frank	frank.beauvais@wanadoo.fr	06 77 22 91 83
		Conseiller technique de clubs (CTC)	THEO	Vincent	vincent.theo@rugbyhdf.fr	06 98 60 06 41
Ile de France		Elu	MORONVALLE	Serge	s.moronvalle@idfugby.fr	06 42 06 22 54
		Conseiller technique de ligue (CTL)	LAMANDA	Jérôme	jerome.lamanda@ffr.fr	06 34 57 20 23
Nouvelle-Aquitaine DTL Damien Ressigué (damien.ressiguie@ffr.fr)		Elu	LEHAY	Julien	julien.lehay@liguenouvelleaquitaine-ffr.fr	06 62 56 85 51
		Elu	DURRIEU	Christian	christiandurrieu@orange.fr	06 62 56 85 51
		Directeur technique de ligue adjoint (DTLa)	LAYLAVOIX	Eric	eric.laylavoix@ffr.fr	06 80 00 51 33
		Conseiller technique de ligue (CTL)	SAINT MACARY	Christophe	christophe.stmacary@ffr.fr	06 80 47 27 43
Occitanie DTL Eric Planes (eric.planes@ffr.fr)		Elu	CUNG	Jean Louis	jean-louis.cung@laposte.net	06 07 66 35 73
		Conseiller technique de ligue (CTL)	LAPASSET	Sébastien	sebastien.lapasset@ffr.fr	06 60 02 13 15

Sud - PACA - Corse DTL Pierre Leroy (pierre.-leroy@ffr.fr)	Sud - PACA	Elu	DUPUIS	Alain	alain.dupuis60@orange.fr	06 14 15 07 01
		Conseiller technique de ligue (CTL)	MESTRE	Nicolas	nicolas.mestre@ffr.fr	06 43 26 64 82
	Corse	Elu	PESCHEUX	Gérald	gerald.edrpxv@yahoo.fr	06 23 22 73 24
		Conseiller technique de clubs (CTC)	SABUCCO	Benoît	b.sabuco.corsicarugby@gmail.com	06 98 47 29 09
Outre-Mer DTL Steve NARDON (steve.nardon@ffr.fr)	Guadeloupe	Elu	ROUILLON	Frédéric	fred.rouillon@gmail.com	
		Conseiller technique de ligue (CTL)	GROSSET	Alexis	alexis.grosset@ffr.fr	+590 690 63 13 91
	Guyane	Elu	DESTIEU	Julien	dju47@hotmail.com	06 94 20 99 53
		Conseiller technique de clubs (CTC)	PICAULT	Gary	Ctc-est@rugbyguyane.fr	
	Martinique	Elu	LITADIER	Antoine	antoine.litadier@ffr.fr	+596 696 36 49 35
		Conseiller technique de clubs (CTC)	HENNION	Thomas	ctc.ctrm@gmail.com	+596 696 43 43 35
	Mayotte	Elu	CAMOZZI	Gian	giancamozzi@gmail.com	06 18 08 74 96
		Conseiller technique de clubs (CTC)	MOHAMED	Rouchdi	mohamed.rouchdi@ctrugby-mayotte.fr	06 39 76 31 06
	Nouvelle Calédonie	Elu	CARICONDE	Jean-Louis	jlcarriconde@yahoo.fr	06 87 77 61 00
		Conseiller technique de ligue (CTL)	REY	Jean-Pierre	jean-pierre.rey@ffr.fr	
	Réunion	Elu	FONTANEL	Jean-Luc	scolaire-social@rugby-reunion.re	06 93 80 30 51
		Conseiller technique de clubs (CTC)	CANITROT	Philippe	philippe.canitrot@rugby-reunion.re	+262 692 03 57 31
	Tahiti	Elu	DUBOIS	Teiki	teikidubois@yahoo.com	+689 87 70 55 00
		Technicien	LAFITTE	Gilles	gilles.lafitte.fprugby@outlook.com	689 87 70 90 15
	Wallis et Futuna	Elu	MULIKIHAA-MEA	Etuato	Etuato.Mulikihaamea@ffr.fr	07 87 71 39 29
		Conseiller technique de ligue (CTL)	REY	Jean-Pierre	jean-pierre.rey@ffr.fr	06 33 62 46 22
National FFR		V/Président en charge des politiques éducatives	CARREZ	Sébastien	sebastien.carrez@ffr.fr	06 89 24 06 90
		Élue au COP (1er degré)	FAYE	Emma	emma.faye@ffr.fr	
		Élue au COP (2ème degré)	SAUBUSSE	Cécilia	cecilia.saubusse@ffr.fr	
		Élue au COP (ANDSA)	BUNEL	Delphine	delphine.bunel@ffr.fr	
		Directeur DDRT	TREHARD	Julien	julien.trehard@ffr.fr	07 85 91 11 18
		DTN adjointe	VALERO BOYE	Audrey		
		DTL référent technique national	COMMEAT	Guillaume	guillaume.commeat@ffr.fr	06 63 94 34 34
		Manager du secteur fédéral de l'arbitrage	ATTALAH	Salem	salem.attalah@ffr.fr	06 78 18 46 63
		Responsable développement sociétal	BOUSSION	Maxime	maxime.boussion@ffr.fr	06 73 45 91 25

ANNEXE 3

Règlements sportifs des compétitions « RUGBY » de l'enseignement agricole, documents de référence



- Note de service DGER 2026-2027 « Organisation de l'activité rugby dans l'enseignement agricole pour l'année scolaire 2026-2027 » ;
- Fiche sport UNSS Rugby 2026/2027 + règlements Jeunes Officiels « Arbitres » et « Coachs » ;
- Règlement sportif rugby Championnat Excellence UNSS de la catégorie d'âge concernée, en vigueur dans l'année ;
- Règlement sportif rugby Championnat « Équipes établissement » UNSS de la catégorie d'âge concernée, en vigueur dans l'année ;
- Règlement « Toucher + 2" » et rugby à 5 du challenge national UNSS ;
- Cahier des charges UNSS de l'organisation d'un championnat de France de rugby.
- Pour le dispositif Génération Terre de XV, se référer aux règlements de la FFR.

ANNEXE 4

Demande de participation aux frais de déplacements année 2026-2027



A remplir et renvoyer par mail **avant le 1^{er} juin 2027** à : Mme **Aurore LOUIS**, aurore.louis@educagri.fr
Directrice de l'EPLEFPA de Toulouse – Auzeville

Ligue de rugby de :

Établissement :

Adresse postale :

Code postal : Ville ::

Adresse mél :

Enseignant responsable (nom/téléphone/mail) :

Journées d'animation et de promotion

<i>Dates</i>	<i>Lieux</i>	<i>Km A/R</i>

Phase de zone des lycées agricoles

<i>Date</i>	<i>Lieu</i>	<i>Km A/R</i>

Phase finale Championnat de France des lycées agricoles

<i>Date</i>	<i>Lieu</i>	<i>Km A/R</i>

Total km global (animation promotion + zone + finale) :km

Merci de bien vouloir utiliser les sites www.mappy.fr ou www.viamichelin.fr pour calculer le nombre de kilomètres effectués entre l'établissement et le lieu de compétition

Fournir en pièce jointe les copies des pages des sites ci-dessus justifiant ces distances. Tout dysfonctionnement entraînera une annulation du bénéfice des frais de déplacement.

Date d'envoi : le Directeur de l'établissement,
Président de l'Association sportive

Cachet de l'établissement

Nom et signature

ANNEXE 5

Cahier des charges et Acte de candidature Organisation championnat de France de rugby des lycées agricoles

Cahier des charges simplifié pour candidature

Format

- Organisation sur 3 jours avec accueil sur J1 et compétitions sportives sur J2 et J3 ;
- 1 championnat féminin : 12 équipes et 1 championnat masculin : 12 équipes ;
- 24 délégations composées de 15 joueuses/joueurs + 1 jeune coach + 1 jeune arbitre + 2 personnels d'établissement + 1 ou 2 chauffeurs + représentants institutionnels + organisateurs ;
- Organisé sous l'égide de l'UNSS.

Acteurs indispensables de l'organisation

- Direction de l'établissement ;
- Équipe EPS de l'établissement ;
- Coordonnateurs de la zone (Chef d'établissement et enseignant EPS) ;
- Coordonnateur FFR de cette organisation ;
- Responsable UNSS du secteur.
- Représentants de la DGER et de l'Inspection EPS de l'enseignement agricole

Partenaires nationaux

- FFR ;
- UNSS ;
- InterBev ;
- Amicale du Tournoi des VI Nations.

Hébergement et restauration

- Prévus et pris en charge par l'organisation sur l'ensemble de la manifestation ;
- Restauration sur le site sportif et/ou sur les sites d'hébergements ;
- Sites d'hébergements à moins de 30' de transport du site sportif.

Site Sportif

- prévoir au moins 3 terrains de rugby sur un seul site.

Budget

Budget à construire par l'établissement organisateur :

- Subventions nationales possibles : DGER et FFR

=> *montant de ces subventions à redéfinir chaque année ;*

- Subventions possibles partenaires nationaux, territoriaux et locaux ;
- Participation par joueuses/joueurs fixée entre 10 et 50 euros par participants et pour l'intégralité de la compétition. La recherche de subvention/mécénat doit permettre de diminuer au maximum cette participation ;
- Prendre contact avec des établissements organisateurs des années précédentes pour exemple de budget.

Acte de candidature

Au regard de ce cahier des charges, je soussigné.e,.....
....._

Directeur.trice de l'EPLEFPA de
.....

- confirme la candidature de mon établissement pour l'organisation de cette manifestation en 2028 – 2029 – 2030 - 2031 (*raier les mentions inutiles*) ;
- engage mon établissement et mes équipes à la prise en charge de cette organisation dans le cas où notre candidature serait retenue.

Date :

Signature Chef d'établissement :

Document à renvoyer à : myriam.demailly@agriculture.gouv.fr